



Formation professionnelle

Trois personnes du comité d'Hestia ont répondu à l'invitation du CIF, conseil interprofessionnel pour la formation, pour participer à la journée des assises sur la formation professionnelle, le 14 septembre 2010 à Unimail. Deux ateliers nous concernaient particulièrement en notre qualité d'association professionnelle, nous vous livrons ici un compte rendu des éléments les plus significatifs.

Qualité et surveillance de la formation professionnelle

Le développement de la qualité par l'ensemble des prestataires de la formation professionnelle est inscrit dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle.

La surveillance de la formation professionnelle initiale en entreprise, en est un aspect, elle est réalisée par des commissaires d'apprentissage, qui visitent les apprenti(e)s en entreprise. Ces commissaires effectuent les visites d'autorisation de former, les visites standards obligatoires et les visites spécifiques en cas de difficultés constatées. Les commissaires établissent un protocole des visites et des entretiens

divisé en 4 parties :

- L'identification
- L'appréciation de la qualité de la formation en entreprise
- Les entretiens avec les apprentis et formateurs
- Bilan, conclusions et mesures à prendre

Ce suivi est un support précieux pour que la formation en entreprise se déroule au mieux. Hestia a délégué 2 commissaires qui visitent les employés en intendance.

Les commissaires font également un travail important de médiation lors de leurs visites, plusieurs modules vont être mis en place pour assurer leur formation continue.

Un outil d'évaluation «QualCIE» a été élaboré, pour mesurer la qualité des cours interentreprises. En notre qualité de prestataire de ces cours, elle nous permet de repérer le potentiel d'optimisation et en conséquence d'améliorer la formation de manière continue :

- Atteinte des buts définis et choix de l'échelle d'appréciation
- Le contenu est conforme à l'ordonnance et au plan de formation
- Efficacité de l'organisation et mesures correctives
- Compétences, engagement et formation des enseignants
- Coopération entre les lieux de formation.

Développement de la formation continue des adultes

Depuis 2001, le canton de Genève a été pionnier dans la qualification des adultes, pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de la population active, grâce à une offre de formation continue accessible, capitalisable, favorisant l'obtention d'un premier niveau de qualification officiel, et articulée à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Certification dans le social

C'est dans le cadre du CFC d'assistant(e) socio-éducatif(ve), que l'obtention d'une certification, grâce à la VAE et une formation complémentaire est la plus aboutie. Au menu : la concrétisation, dans le domaine de la santé et du social, de la procédure de validation des acquis, l'élaboration d'un guide méthodologique et la mise en oeuvre modulaire de la formation complémentaire.

La grande difficulté a été d'élaborer des modules de formation en référence au référentiel de validation des acquis de l'expérience.

Un exemple permet de se rendre compte de la complexité du sujet: pour le domaine de compétence intitulé «Animation» du profil de qualification, l'Ecole d'assistant(e) socio-éducatif(ve) proposait un module de 72 heures découpé en trois séquences de formation. Le profil de qualification pour cette profession contient 7 autres domaines de compétences :

- Accompagnement et appui
- Santé et soins corporels
- Alimentation et économie familiale
- Promouvoir et préserver l'autonomie des personnes
- Communication et collaboration
- Rôle professionnel
- L'institution et son contexte

L'Ecole d'assistant socio-éducatif s'attend à accueillir dans son institution des publics très diversifiés : des personnes au bénéfice d'une validation des acquis de l'expérience, mais devant suivre des modules de formation complémentaire, des personnes en reconversion professionnelle, des adultes suivant une formation raccourcie et d'autres suivant le cursus standard.

Quant à la perte de gain, la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue - FFPC, prend en charge 50% des heures effectuées pendant le temps de travail pour les entreprises favorisant la VAE de leurs employés.

Ce fut une journée très riche et très intense. ■

Sandra Borgeaud